J.A. 2350 Saignelégier - 116e année - No 16715 - Prix au No: Fr. 1.40

Le Franc-Montagnard

JOURNAL DES FRANCHES-MONTAGNES, PARAISSANT À SAIGNELÉGIER LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Samedi 8 novembre 2014

La route cantonale laissée aux batraciens?

Bien décidé à sauver les amphibiens en migration d'une mort certaine, le Service jurassien des infrastructures a rencontré, jeudi, des représentants de l'Office de l'environnement. Le cas de la route bordant l'étang de la Gruère a été abordé. Il semblerait que la fermeture temporaire de ce tronçon soit envisagée.

Chaque année, des centaines d'amphibiens traversent cette voie de circulation très fréquentée pour retrouver l'humidité de leur lieu de ponte. Au risque, évidemment, de passer sous les roues des véhicules qui empruntent la chaussée.

Nombreux amphibiens sauvés

Des mesures adéquates avaient été prises l'an dernier. Mandatés par les autorités cantonales, à la demande des Naturalistes francs-montagnards, les employés du Centre Nature Les Cerlatez avaient installé une barrière plastifiée provisoire le long de la route, entre le parking de La Theurre et la scierie de la Gruère.

L'opération avait permis de sauver plusieurs centaines de victimes potentielles. Chaque matin, des petits animaux, tombés dans des seaux posés à intervalle régulier le long des obstacles, étaient récupérés puis relâchés sur les rives de l'étang.

Un itinéraire alternatif

Au vu de ce succès, de l'importance du trafic routier et du flux migratoire impressionnant des batraciens dans ce secteur, le Service des infrastructures et l'Office de l'environnement jurassiens s'interrogent.

Comme nous l'a confirmé Laurent Gogniat, délégué à l'Office de l'environnement du canton, plusieurs options de mesures de protection sont envisagées. «Nous sommes déterminés à poursuivre l'action mais sous quelle forme, on ne le sait pas encore» nous a-t-il confié. Selon nos informations, l'une des variantes à l'étude concernerait la fermeture temporaire de la route. Cette mesure, peu onéreuse, nécessiterait la mise en place d'une déviation.

Le ministre rendra son verdict

Pour l'heure, aucune décision n'a encore été prise. Le dossier est toujours entre les mains du Service des infrastructures, celui que Laurent Gogniat considère comme le «perturbateur» dans cette affaire, soit le responsable du massacre des batraciens.

Une discussion doit être engagée avec Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement. Les intentions des services concernés et les dispositions à venir seront connues d'ici peu. (per)

Le Service des infrastructures et l'Office de l'environnement veulent trouver une solution technique pour protéger les amphibiens de la Gruère. photo archives